



Ma fille est maltraitée par son beau-père

Par **pasray**, le **18/11/2008** à **17:40**

Bonjour,

Ma future ex-épouse et moi sommes séparés de corps depuis un peu plus de deux ans et sommes en procédures de divorce.

Mon ex-meilleur ami est vit avec ma femme au domicile familial depuis un peu moins de deux ans. Jusque là, cela prêterait presque à sourire...

Ma fille de 18 ans, qui suit ses études et n'est pas encore autonome, a souhaité continuer à vivre dans la maison qui l'a vue grandir, et au travers des récits qu'elle me fait de sa vie, je suis témoin d'une agressivité grandissante de la part de son "beau-père" qui s'est traduite récemment par l'usage de la force (il l'a attrapée par le bras et l'a bousculée pour lui arracher le téléphone qu'elle avait à la main).

Cette violence, bien que déjà inacceptable à mes yeux, est restée modérée (pas de coups notamment), mais c'est l'évolution continue du phénomène qui m'inquiète. Mes relations avec mon épouse ne sont pas assez sereines de son côté pour qu'une intervention de ma part soit protectrice pour ma fille.

Quel sont les droits de ma fille et ses recours si comme je le crains, son beau-père franchis la ligne rouge et se met a la maltraiter ?

Merci de me répondre